

Communiqué pour diffusion immédiate

Consultation publique sur le projet de déclaration du site patrimonial d'Arvida par le gouvernement du Québec

Québec, le 19 septembre 2017 - Le Conseil du patrimoine culturel du Québec annonce la tenue d'une consultation publique sur le projet de déclaration du site patrimonial d'Arvida.

Cette consultation permettra aux citoyennes et aux citoyens de s'exprimer sur le projet de déclaration du site patrimonial d'Arvida en faisant valoir leur opinion lors de l'audience publique ou en déposant une communication écrite au Conseil.

L'audience publique se tiendra le **16 novembre 2017, à 18h30** à [l'Atelier de Musique de Jonquière](#), salle Orphée, 1910-101, rue du Centre, Jonquière.

La première partie de l'audience sera consacrée à la présentation du projet de déclaration du site patrimonial d'Arvida. Les citoyennes et les citoyens pourront ainsi s'informer sur ce projet d'importance pour l'avenir d'Arvida.

La seconde partie permettra aux personnes présentes de faire part de leurs commentaires sur ce projet de déclaration du site patrimonial d'Arvida.

Ceux qui souhaitent s'exprimer lors de l'audience publique sont invités à s'inscrire avant le **10 novembre 2017** par téléphone au 1 844 701-0912 ou par courriel à consultation.publique@cpcq.gouv.qc.ca. (Il sera possible de s'inscrire sur place, mais la priorité sera donnée aux personnes inscrites avant le 10 novembre).

Il est également possible de répondre à un questionnaire en ligne disponible au www.cpcq.gouv.qc.ca.

Pour en savoir davantage sur le déroulement et les procédures de la consultation publique, visitez le www.gouv.qc.ca.

Déclarer un site patrimonial : une mesure exceptionnelle pour l'avenir d'Arvida

Le site d'Arvida présente un intérêt pour ses valeurs historique, urbanistique, paysagère, architecturale et technologique.

À ce jour, il existe 12 sites patrimoniaux déclarés par le gouvernement.

Le statut de site patrimonial est attribué par le gouvernement, après étude du projet au Conseil des ministres. Il requiert plusieurs étapes, dont une consultation publique tenue par le Conseil du patrimoine culturel du Québec.

Le Conseil du patrimoine culturel du Québec est un organisme de consultation avec pouvoir de recommandation. Il a notamment pour mandat de tenir des consultations publiques sur toute question que lui confie le ministre de la Culture et des Communications. Ce rôle repose sur l'indépendance et l'expertise reconnues du Conseil.

- 30 -

Information : Corinne Gustin

Numéro sans frais : 1 844 701-0912

À Québec : 418 643-8378 poste 7019

www.cpcq.gouv.qc.ca